

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Public Works and Government Services / Travaux
publics et services gouvernementaux
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3
Bid Fax: (613) 545-8067

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Property Appraisals and Consulting	
Solicitation No. - N° de l'invitation EQ421-151620/A	Date 2015-02-20
Client Reference No. - N° de référence du client EQ421-15-1620	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$KIN-508-6551	
File No. - N° de dossier KIN-4-42182 (508)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-04-07	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Weaver, Tammy	Buyer Id - Id de l'acheteur kin508
Telephone No. - N° de téléphone (613) 484-1809 ()	FAX No. - N° de FAX (613) 545-8067
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF PUBLIC WORKS AND GOVERNMENT SERVICES CANADA 10TH FL. 4900 YONGE ST NORTH YORK Ontario M2N6A6 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services / Travaux publics
et services gouvernementaux
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

EQ421-151620/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EQ421-15-1620

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

KIN-4-42182

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin508

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

voir ci-joint

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ421-151620/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EQ421-15-1620

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-4-42182

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN508
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

TABLE DES MATIÈRES

TITRE : Services de consultation et d'examen liés aux évaluations de l'impôt foncier

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction
2. Sommaire
3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Ancien fonctionnaire
4. Demandes de renseignements en période de soumission
5. Lois applicables
6. Fondement du titre du Canada sur les droits de propriété intellectuelle

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Énoncé des travaux
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Exigences relatives à la sécurité
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Divulgateur proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires (*s'il y a lieu*)
7. Paiement
8. Instructions relatives à la facturation
9. Attestations
10. Lois applicables
11. Ordre de priorité des documents
12. Assurance
13. Clauses du Guide des CUA

Liste des annexes

Annexe A	Énoncé des travaux
Annexe B	Barème de prix
Annexe C	Assurances
Annexe D	Évaluation technique

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ421-151620/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EQ421-15-1620

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-4-42182

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN508
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

TITRE : Services de consultation et d'examen liés aux évaluations de l'impôt foncier
PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

La demande de soumissions contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

Partie 1 Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;

Partie 2 Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, clauses et conditions relatives à la demande de soumissions;

Partie 3 Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leur soumission;

Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, ainsi que la méthode de sélection;

Partie 5 Attestations : comprend les attestations à fournir;

Partie 6 Clauses du contrat subséquent : contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent.

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, Barème des prix, les exigences en matière d'assurances, le formulaire TPSGC-PWGC 572 Autorisation de tâches, Évaluation et toute autre annexe.

2. Sommaire

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), au nom de Transports Canada (TC) demande des services d'évaluation des biens immobiliers pour l'aliénation de 23 parcelles (« Propriétés concernées ») en Ontario. Les parcelles sont gérées par la Corporation de gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent (CGVMSL). Les services doivent être exécutés dans les 25 semaines de l'attribution du contrat. Le présent énoncé de travail concerne l'un des sept paquets comprenant environ 80 parcelles, comme détaillé ci-après.

Conformément à la **Directive stratégique sur la vente ou le transfert des biens immobiliers excédentaires et à la Norme d'évaluation et d'estimation des biens immobiliers** du Conseil du Trésor concernant la vente de propriétés fédérales, l'évaluation des propriétés (rapports individuels) est demandée au nom de TC. Les propriétés sont envisagées pour une vente à Société immobilière du Canada CLC limitée, une société d'État fédéral non mandataire chargée de l'aliénation des biens immobiliers fédéraux stratégiques excédentaires.

Les soumissionnaires doivent fournir une liste de noms ou toute autre documentation connexe, selon les besoins, conformément à l'article 01 des instructions uniformisées 2003.

pour les besoins de services, les soumissionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire, doivent fournir les renseignements demandés, comme décrit à l'article 3 de la Partie 2 de la demande de soumissions.

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ421-151620/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EQ421-15-1620

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-4-42182

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN508
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

3. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2014-09-25) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours
Insérer : quatre-vingt-dix (90) jours

1.1 Clause du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA A7035T (2007-05-25) Liste des sous-traitants proposés

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à d'anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à d'anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ421-151620/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EQ421-15-1620

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-4-42182

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN508
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Définition

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, L.R., 1985, ch. C-17, à la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, 1970, ch. D-3, à la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la Loi sur le Régime de pensions du Canada, L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui** () **Non** ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 et les Lignes directrices sur la divulgation des marchés.

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui** () **Non** ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ421-151620/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EQ421-15-1620

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-4-42182

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN508
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

4. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

5. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

6. Fondement du titre du Canada sur les droits de propriété intellectuelle

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a déterminé que tout droit de propriété intellectuelle découlant de l'exécution des travaux prévus par le contrat subséquent appartiendra au Canada, pour les motifs suivants :

Lorsque le matériel créé ou conçu se compose de matériel protégé par le droit d'auteur, sauf dans le cas des logiciels informatiques et de la documentation s'y rapportant.

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ421-151620/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EQ421-15-1620

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-4-42182

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN508
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (3 copies papier)

Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches, ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Se reporter à l'annexe D, Évaluation technique

1.1.2 Critères techniques cotés

Se reporter à l'annexe D, Évaluation technique

1.2 Évaluation financière

Les soumissionnaires doivent présenter, avant la clôture de l'invitation à soumissionner, des prix fermes en dollars canadiens pour toutes les évaluations, conformément à l'annexe B, Base de paiement. Le prix évalué est la somme de tous les prix pour les évaluations 1 à 23 figurant à l'annexe B, Base de paiement.

2. Méthode de sélection

1. Pour être jugée recevable, une soumission doit :
 - a. respecter toutes les exigences de l'invitation à soumissionner;
 - b. satisfaire à toutes les exigences obligatoires;
 - c. obtenir au moins 600 points pour l'ensemble des critères d'évaluation technique cotés.La cotation se fait sur une échelle de 1 000 points.
2. Les soumissions ne répondant pas à a), b) ou c) seront déclarées non recevables.
3. La sélection sera effectuée en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 60 % sera accordée au mérite technique et une proportion de 40 % sera accordée pour le prix.
4. Afin d'établir la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit : le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre maximum de points pouvant être accordés, puis multiplié par 60.
5. Afin d'établir la note pour le prix, le prix évalué de chaque soumission recevable sera calculé au prorata de la soumission ayant le prix le plus bas, puis multiplié par 40.
6. Pour chaque soumission recevable, la note du mérite technique et la note du prix seront additionnées de manière à donner la note combinée.
7. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points pour le mérite technique ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. C'est la soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix qui sera recommandé pour l'attribution du contrat.

EXEMPLE FICTIF

Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 60/40 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement. Le nombre total de points pouvant être accordé est de 1 000 et le prix évalué

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ421-151620/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EQ421-15-1620

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-4-42182

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN508
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

le plus bas est de 55 000 \$. Dans cet exemple, le soumissionnaire 2 serait choisi pour l'attribution d'un contrat.

Méthode de sélection – Note combine la plus élevée pour le mérite technique (60 %) et le prix (40 %)

		Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3
Note technique globale		900	800	600
Prix évalué de la soumission		115 000,00 \$	75 000,00 \$	55 000,00 \$
Calculs	Note pour le mérite technique	$900/1\ 000 \times 60 = 54,00$	$800/1\ 000 \times 60 = 48,00$	$600/1\ 000 \times 60 = 36,00$
	Note pour le prix	$55\ 000/115\ 000 \times 40 = 19,13$	$55\ 000/75\ 000 \times 40 = 29,33$	$55\ 000/55\ 000 \times 40 = 40,00$
Note combinée		73,13	77,33	76,00
Note globale		Troisième	Premier	Deuxième

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ421-151620/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EQ421-15-1620

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-4-42182

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN508
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003. Les renseignements connexes, tels que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission, mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de fournir les attestations dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

2.1 Statut et disponibilité du personnel

Le soumissionnaire atteste que, s'il obtient le contrat découlant de la demande de soumissions, chaque individu proposé dans sa soumission sera disponible pour exécuter les travaux, tel qu'exigé par les représentants du Canada, au moment indiqué dans la demande de soumissions ou convenue avec ce dernier. Si pour des raisons hors de son contrôle, le soumissionnaire est incapable de fournir les services d'un individu identifié dans sa soumission, le soumissionnaire peut proposer un remplaçant avec des

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ421-151620/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EQ421-15-1620

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-4-42182

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN508
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

qualités et une expérience similaires. Le soumissionnaire doit aviser l'autorité contractante de la raison pour le remplacement et fournir le nom, les qualités et l'expérience du remplaçant proposé. Aux fins de cette clause, seules les raisons suivantes seront considérées comme étant hors du contrôle du soumissionnaire : la mort, la maladie, le congé de maternité et parental, la retraite, la démission, le congédiement justifié ou la résiliation par manquement d'une entente.

Si le soumissionnaire a proposé un individu qui n'est pas un employé du soumissionnaire, le soumissionnaire atteste qu'il a la permission de l'individu d'offrir ses services pour l'exécution des travaux et de soumettre son curriculum vitae au Canada. Le soumissionnaire doit, sur demande de l'autorité contractante, fournir une confirmation écrite, signée par l'individu, de la permission donnée au soumissionnaire ainsi que de sa disponibilité.

2.2 Études et expérience

Clause du Guide des CCUA [A3010T](#) (2010-08-16) Études et expérience

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe A.

2. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>) achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

2.1 Conditions générales

2035 (2014-09-25), Conditions générales – besoins plus complexes de services, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

2.2 Conditions supplémentaires

4007 (2010-08-16) Le Canada détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

3. Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité

4. Durée du contrat

4.1 Période du contrat

Tous les livrables doivent être reçus au plus tard 25 semaines après l'attribution du contrat.

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ421-151620/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EQ421-15-1620

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-4-42182

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN508
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Tammy Weaver
Titre : Spécialiste en approvisionnements
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Adresse : 86 Clarence St., 2nd Floor
Kingston, Ontario
K7L 1X3

Téléphone : 613-545-8059
Télécopieur : 613-545-8067
Courriel : Tammy.Weaver@tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ421-151620/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EQ421-15-1620

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-4-42182

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN508
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

6. Divulgarion proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPPF), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

7. Paiement

7.1 Base de paiement - limitation des dépenses

L'entrepreneur sera remboursé pour les coûts qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, établis conformément à la base de paiement à l'annexe B, jusqu'à une limitation des dépenses de _____ \$ (*insérer le montant au moment de l'attribution du contrat*). Les droits de douane _____ sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

7.2 Paiements progressifs

- i) Canada versera des paiements d'étape conformément aux dispositions de paiement du contrat, pour les frais engagés dans l'exécution des travaux, jusqu'à 50 pour cent du montant réclamé et approuvé par le Canada si :
 - a. l'entrepreneur délivre terminés rapports préliminaires pour les parcelles 1 et 11 ainsi que projet de rapport final sur la parcelle 1 et 6, au plus tard 12 semaines après attribution du marché, selon le tableau à la section 17.0 de l'annexe A, Énoncé des travaux.
 - b. le montant réclamé est conforme à la base de paiement;
 - c. toutes les attestations demandées sur le formulaire PWGSC-TPSGC 1111 ont été signées par les représentants autorisés.
- ii) Le solde du montant dû sera payé conformément aux dispositions de paiement du contrat lorsque tous les travaux exigés au contrat auront été exécutés et livrés si les travaux ont été acceptés par le Canada et une demande finale pour le paiement est présentée.
- iii) Les paiements progressifs ne sont que des paiements provisoires. Le Canada peut procéder à une vérification gouvernementale et des vérifications provisoires du temps et des coûts et apporter lorsqu'il y a lieu des correctifs au contrat pendant l'exécution des travaux. Tout paiement en trop qui résulte du versement des paiements progressifs ou d'une autre cause doit être remboursé rapidement au Canada.

Comment [W1]: Adjust to reflect how you want the basis of payment paid

7.3 Clause de Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA A9117C (2007-11-30) T1204 - demande directe du ministère client

Clause du Guide des CCUA C0711C (2008-05-12) Contrôle du temps

Clause du Guide des CCUA C0705C (2010-01-11) Vérification discrétionnaire des comptes

Clause du Guide des CCUA C6000C (2011-05-16) Limite de prix

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ421-151620/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EQ421-15-1620

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-4-42182

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN508
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

8. Instructions relatives à la facturation - demande de paiement progressif

1. L'entrepreneur doit soumettre une demande de paiement en utilisant le formulaire PWGSC-TPSGC 1111. Demande de paiement progressif.
Chaque demande doit présenter :
 - a. toute l'information exigée sur le formulaire PWGSC-TPSGC 1111;
 - b. toute information pertinente détaillée à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales;
 - e. la description et la valeur de l'étape réclamée selon la description au contrat.
2. Les taxes applicables doivent être calculées pour le montant total de la demande, avant l'application de la retenue. Au moment de la demande de la retenue, il n'y aura pas de taxes applicables à payer, car celles-ci ont été réclamées et sont payables sous les demandes de paiement progressif précédentes.
3. L'entrepreneur doit préparer et certifier un original et deux (2) copies de la demande sur le formulaire PWGSC-TPSGC 1111, et les envoyer au responsable de projet identifié sous l'article intitulé « Responsables » du contrat pour fin d'attestation après l'inspection et l'acceptation des travaux.
Le chargé de projet fera parvenir l'original et les deux (2) copies de la demande à l'autorité contractante pour attestation et présentation au Bureau du traitement des paiements pour toutes autres attestations et opérations de paiement.
4. L'entrepreneur ne doit pas soumettre de demandes avant que tous les travaux identifiés sur la demande soient exécutés.

9. Attestations

9.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

10. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

11. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ421-151620/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EQ421-15-1620

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-4-42182

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN508
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- b) les conditions générales 2035 (2014-06-26), Conditions générales – besoins plus complexes de services;
- c) Annexe A, Énoncé des travaux;
- d) Annexe B, Barème des prix;
- e) Annexe C, Assurances
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du _____.

12. Assurances - exigences particulières

L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurance prévues à l'annexe C. L'entrepreneur doit maintenir la couverture d'assurance exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

L'entrepreneur doit faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur. Pour les soumissionnaires établis au Canada, l'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada, cependant, pour les soumissionnaires établis à l'étranger, la couverture d'assurance doit être prise avec un assureur détenant une cote A.M. Best d'au moins « A- ». L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ421-151620/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EQ421-15-1620

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-4-42182

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN508
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE A, ÉNONCÉ DE TRAVAIL

ÉNONCÉ DE TRAVAIL

Évaluation de la valeur marchande pour le paquet de 5 propriétés situées à Niagara on the Lake, Ontario

1.0 Contexte :

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), au nom de Transports Canada (TC) demande des services d'évaluation des biens immobiliers pour l'aliénation de 23 parcelles (« Propriétés concernées ») en Ontario. Les parcelles sont gérées par la Corporation de gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent (CGVMSL). Les services doivent être exécutés dans les 25 semaines de l'attribution du contrat. Le présent énoncé de travail concerne l'un des sept paquets comprenant environ 80 parcelles, comme détaillé ci-après.

Conformément à la **Directive stratégique sur la vente ou le transfert des biens immobiliers excédentaires et à la Norme d'évaluation et d'estimation des biens immobiliers** du Conseil du Trésor concernant la vente de propriétés fédérales, l'évaluation des propriétés (rapports individuels) est demandée au nom de TC. Les propriétés sont envisagées pour une vente à Société immobilière du Canada CLC limitée, une société d'État fédéral non mandataire chargée de l'aliénation des biens immobiliers fédéraux stratégiques excédentaires.

2.0 Description des propriétés concernées :

La tâche concernée nécessite des rapports distincts d'évaluation de la valeur marchande pour les 23 propriétés visées, qui sont situées dans diverses parties de la région de Niagara. Certaines parcelles font l'objet de baux ou de permis. Les renseignements relatifs aux parcelles et les plans des propriétés immobilières sont résumés dans les Tableaux 1 et 2 situés à la fin du présent Énoncé de travail. Les plans des propriétés immobilières sont aux fins d'illustration uniquement. Il est de la responsabilité de l'évaluateur de vérifier la description légale et les autres renseignements concernant les propriétés.

3.0 But du présent rapport :

L'évaluation est réalisée aux fins de planification du portefeuille.

4.0 Utilisation prévue/fonction du rapport :

L'évaluation est censée fournir à TPSGC une estimation de la valeur marchande de l'intérêt en fief simple des propriétés visées (se reporter à la Section 7.0 « Exigences de l'évaluation » ci-dessous pour plus de détails) qui fournira des conseils et une aide pour la vente indépendante des propriétés visées.

5.0 Date d'entrée en vigueur :

Date d'inspection de la propriété

6.0 Droits de propriété :

Fief simple. L'évaluateur doit évaluer les propriétés visées grevées de charges.

7.0 Exigences de l'évaluation :

L'évaluateur doit évaluer les propriétés visées sur la base des scénarios suivants :

1. Évaluer les propriétés visées « telles quelles », avec les baux ou permis existants;
2. Évaluer les propriétés visées « comme si elles ne comportaient pas de constructions ni d'améliorations et ignorer les baux ou permis existants. Reportez-vous également à la Section 12.0 « Instructions/hypothèses particulières » ci-dessous pour plus de détails.

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ421-151620/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EQ421-15-1620

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-4-42182

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN508
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

8.0 Utilisation optimale :

L'utilisation optimale est fondée sur « la demande du marché » sous la direction d'un investisseur/utilisateur prudent. Une attention particulière doit être accordée à l'offre d'explications suffisantes relatives aux justifications de l'évaluation et aux analyses appliquées pour arriver à la conclusion de l'utilisation optimale.

9.0 Portée des travaux :

L'évaluateur doit faire preuve d'une compréhension complète et appropriée de la portée et des objectifs des travaux qui devraient être entrepris et livrés conformément aux présentes dispositions.

L'évaluateur doit également :

- Fournir une analyse à jour des conditions économiques et du marché de la région géographique et du voisinage des propriétés visées, notamment, mais sans s'y limiter, la prévision des futures tendances;
- Fournir une analyse du marché immobilier local, des recherches afin de déterminer si la disposition proposée des propriétés visées pourrait perturber la stabilité actuelle de l'offre et de la demande, ce qui aurait une incidence sur la santé économique générale de ce secteur immobilier défini;
- Réaliser une inspection détaillée des propriétés visées (avec les conseils des représentants de la CGVMSL) et de la région avoisinante locale;
- Fournir l'historique des propriétés, les utilisations précédentes, importance patrimoniale et historique (le cas échéant) des propriétés visées ;
- Fournir une analyse appropriée (tel que décrit) de l'utilisation optimale pour les propriétés visées ;
- Rechercher toutes ventes comparables pertinentes et en réaliser une inspection superficielle externe et fournir une feuille de calcul contenant tous les renseignements pertinents sur la propriété, avec des photographies, le zonage et les désignations de plans officiels de chaque indice comparable;
- Consulter attentivement tous les baux/permis et les documents de référence fournis et analyser leur impact sur les valeurs;
- Sur les sites qui peuvent être développés pour une utilisation optimale différente, l'évaluateur doit prendre en considération l'approche de développement et déterminer la valeur marchande;
- TPSGC attend de l'évaluateur qu'il explore diverses techniques d'évaluation et utilise les méthodes et les techniques d'évaluation pertinentes pour soutenir de manière efficace l'estimation de la valeur calculée en fonction du type de la propriété examinée.
- Faire état des ventes pertinentes comparables aux propriétés visées et expliquer tous les rajustements de valeur apportés et donner un tableau des rajustements le cas échéant;
- Estimer la valeur individuelle des propriétés visées en utilisant toutes les approches applicables et compiler des rapports narratifs individuels conformément aux directives 1B1 de TPSGC en matière d'évaluation;
- Fournir des rapports préliminaires et des ébauches de rapports finaux aux fins d'examen et de commentaires par TPSGC. Pour en savoir plus, reportez-vous à la Section 17.0 « Calendrier et livrables ».

10.0 Type de rapport :

Un rapport narratif complet conforme aux directives 1B1 <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/biens-property/vltn/index-fra.html> de TPSGC. Les rapports doivent être rédigés en anglais.

Les rapports doivent respecter les exigences des Règles uniformes de pratique professionnelle en matière d'évaluation au Canada.

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ421-151620/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EQ421-15-1620

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-4-42182

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN508
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

11.0 Veuillez noter les lignes directrices suivantes en matière d'évaluation :

- En aucun cas les conditions limitatives ne doivent restreindre les droits d'auteur du rapport d'évaluation détenus par la Couronne;
- Le rapport doit être préparé par l'évaluateur désigné responsable de la conclusion de la valeur, alors qu'une aide professionnelle peut être fournie par d'autres personnes. La lettre d'accompagnement et la certification ne doivent être signées que par l'évaluateur désigné;
- Le consultant doit mener cette tâche en toute confidentialité. L'évaluateur ne peut en aucun cas en divulguer quelque détail que ce soit à un tiers sans avoir au préalable obtenu le consentement exprès par écrit de TPSGC.

12.0 Instructions/hypothèses particulières :

- La présente analyse d'évaluation est fondée sur l'hypothèse que la propriété visée soit libre de tout contaminant environnemental ou de toute mesure corrective potentielle, ce qui comprend, sans toutefois s'y limiter, la migration de contaminants en direction et en provenance de propriétés et d'eaux avoisinantes;
- La présente analyse d'évaluation est fondée sur l'hypothèse que la propriété visée ne fasse l'objet d'aucune réclamation non réglée ou potentielle quant à sa propriété;
- La présente analyse d'évaluation est fondée sur l'hypothèse que tous les équipements, chatels, ou autre matériel et substances installés ou amenés par le titulaire du permis/le bailleur/l'utilisateur actuel sont entièrement retirés des parcelles visées à la date d'entrée en vigueur.

13.0 Unité de mesure :

Toutes les mesures doivent être exprimées dans le système métrique.

14.0 Ajustements :

Toute analyse comparative présentée dans le cadre de l'évaluation doit inclure une discussion sur les rajustements relatifs aux propriétés comparables. De plus, la méthode de parité employée doit inclure un tableau résumant les rajustements quantitatifs et/ou qualitatifs apportés, le cas échéant, aux prix relativement au type de propriété évalué.

15.0 Carte d'indices comparables :

Une carte illustrant les emplacements des indices comparables sur le marché, relativement à la propriété visée, doit être incluse dans la section du rapport relative à l'évaluation ou dans les addendas.

16.0 Production de rapports :

- Rapport préliminaire – l'évaluateur doit préparer une version électronique du rapport préliminaire et le soumettre à TPSGC après avoir terminé la recherche, mais avant de procéder à l'évaluation de la valeur marchande. Le rapport préliminaire ne doit pas inclure les valeurs. Le but du rapport préliminaire est de fournir tous les renseignements et les faits pertinents, ainsi que des explications concernant les hypothèses essentielles, l'utilisation optimale et la méthodologie.
- Ébauche du rapport final – après l'acceptation du rapport préliminaire par TPSGC, l'évaluateur doit préparer une version électronique de l'ébauche de rapport final et le soumettre à TPSGC. L'ébauche de rapport final doit intégrer tous les commentaires/changements résultant du rapport préliminaire.
- Rapport final – après l'acceptation de l'ébauche de rapport final par TPSGC, l'évaluateur doit préparer et soumettre les rapports finaux à TPSGC.

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ421-151620/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EQ421-15-1620

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-4-42182

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN508
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

17.0 Calendrier et livrables :

Une version électronique en format PDF du rapport doit être envoyée au responsable du projet pour examen. Pour plus de renseignements, reportez-vous à la Section 16.0 « Production de rapports ». Ces rapports doivent être livrés conformément au calendrier suivant :

No.	N° de la parcelle	Le rapport préliminaire doit être livré dans un délai de	l'ébauche de rapport final doit être livrée dans un délai de
1	NP-014-C(2)	4 semaines après l'attribution du marché	7 semaines après l'attribution du marché
2	NP-018-C(3)	6 semaines après l'attribution du marché	10 semaines après l'attribution du marché
3	NP-018-C(4)	6 semaines après l'attribution du marché	10 semaines après l'attribution du marché
4	NP-020-A(1)	7 semaines après l'attribution du marché	12 semaines après l'attribution du marché
5	NP-020-A(2)	7 semaines après l'attribution du marché	12 semaines après l'attribution du marché
6	NP-020-A(3)	7 semaines après l'attribution du marché	12 semaines après l'attribution du marché
7	NP-021-B	8 semaines après l'attribution du marché	14 semaines après l'attribution du marché
8	NP-022-B	8 semaines après l'attribution du marché	14 semaines après l'attribution du marché
9	NT-027-C	12 semaines après l'attribution du marché	16 semaines après l'attribution du marché
10	NT-030-C(2)	12 semaines après l'attribution du marché	16 semaines après l'attribution du marché
11	NT-030-C(3)	12 semaines après l'attribution du marché	16 semaines après l'attribution du marché
12	NT-031-C	14 semaines après l'attribution du marché	18 semaines après l'attribution du marché
13	NT-032-C(1)	14 semaines après l'attribution du marché	18 semaines après l'attribution du marché
14	NT-034-C	14 semaines après l'attribution du marché	18 semaines après l'attribution du marché
15	NT-036-C(1)	16 semaines après l'attribution du marché	20 semaines après l'attribution du marché
16	NT-037-C	16 semaines après l'attribution du marché	20 semaines après l'attribution du marché
17	NT-038-C	16 semaines après l'attribution du marché	20 semaines après l'attribution du marché
18	NT-039-C	17 semaines après l'attribution du marché	21 semaines après l'attribution du marché
19	NT-041-A	17 semaines après l'attribution du marché	21 semaines après l'attribution du marché
20	NW-010-B	19 semaines après l'attribution du marché	23 semaines après l'attribution du marché
21	NW-019-B	20 semaines après l'attribution du marché	25 semaines après l'attribution du marché
22	NW-023-B	20 semaines après l'attribution du marché	25 semaines après l'attribution du marché
23	NW-024-B	20 semaines après l'attribution du marché	25 semaines après l'attribution du marché

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ421-151620/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EQ421-15-1620

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-4-42182

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN508
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Dans les cinq jours ouvrables de l'acceptation par TPSGC des ébauches de rapport final, notamment toutes les révisions nécessaires, deux copies papier et une version électronique (*en format PDF*) du rapport final doivent être livrés au responsable du projet à TPSGC, à l'adresse 4900 rue Yonge, 10^e étage, North York, Ontario M2N 6A6.

18.0 Examen/révision :

L'évaluateur doit fournir une réponse rapide et adéquate et/ou une révision de l'évaluation relativement à tous les ambiguïtés, contradictions, préoccupations ou problèmes qui peuvent survenir des suites de l'examen du rapport préliminaire et de l'ébauche de rapport final entrepris par TPSGC, Transports Canada et la Canada Lands Company Limited.

19.0 Honoraires professionnels :

L'estimation des honoraires doit comprendre tous les déboursés. La taxe de vente harmonisée (TVH) est en sus.

20.0 Présentation de renseignements généraux :

Après l'acceptation verbale ou écrite de la présente proposition par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, un contrat pour des services et des renseignements généraux liés à la propriété visée seront envoyés à l'évaluateur composé des éléments suivants (le cas échéant) :

- Nom et numéro de téléphone de la personne-ressource pour les dispositions relatives à l'inspection des propriétés;
- Plans des sites/enquêtes sur l'emplacement des bâtiments pour la propriété visée;
- Accords de bail/permis existants

Tableau 1 :

Note : Toutes les superficies des sites sont sujettes à vérification au moyen d'enquêtes.

N° de la parcelle	Description légale	Superficie du site		Contexte du voisinage	Accessibilité	Remarques
		(Acres)	(ha)			
1	Partie des lots 26 et 27, Conc. 3 dans l'ancien canton d'Humberstone, à présent ville de Port Colborne	60,73	24,58	Zone polyvalente : commercial / Industriel	Barrick Road	Il existe 2 baux et 1 permis liés à cette parcelle. L'utilisation actuelle est une polyvalence commerciale et industrielle.
2	Lot 42 comme indiqué sur le plan Ramey par Ross et McCaw, arpenteurs-géomètres de l'Ontario dans la ville de Port Colborne	0,2	0,08	Zone polyvalente	Ramey Avenue	Terrain vacant. Pas de bail lié à cette petite parcelle de terre.
3	Partie des lots 23 et 24, plan enregistré N° 23 de l'ancien canton d'Humberstone, Conc. 2, ville de Port Colborne	0,74	0,30	Zone polyvalente	Ramey Avenue	Un bail est lié avec cette parcelle. Le terrain est amélioré par une habitation à 1 étage ½ avec un garage et une remise.
4	Partie des lots 4, 5, 6 et partie de Princess Street, plans enregistrés N° 863, 987, 988 et 989, dans la ville de Port Colborne. Un accord de servitude avec les chemins de fer existe, qui doit être enregistré à l'avenir. Un accord de servitude avec les chemins de fer 59R-11373 ville de Port Colborne.	1,14	0,46	Zone polyvalente : industriel léger et commercial	West Street et Princess Street	Il existe 2 baux et 2 permis liés à cette parcelle. La parcelle est utilisée pour des activités de l'industrie légère.
5	Lots 27, 28, 29 et emprise routière non ouverte à la circulation, dans la Conc. 1 de la ville de Port Colborne	0,40	0,16	Zone polyvalente : industriel léger, commercial et résidentiel	Pas d'accès	Il existe 1 bail et 1 permis liés à cette parcelle. La parcelle est utilisée pour des activités de l'industrie légère.
6	Partie du lot 28 dans la Conc. 1 et partie du lot 28 dans la Conc. 2 dans la ville de Port Colborne	4,97	2,01	Zone polyvalente : industriel léger, commercial et résidentiel	Killaly Street et King Street	Il existe 6 baux et 6 permis liés à cette parcelle. L'utilisation de la parcelle est polyvalente : activités industrielles, résidentielles, opérationnelles de CGVMSL.

7	NP-021-B	Partie du lot 27, Concession I, dans la ville de Port Colborne	4,72	1,91	Zone polyvalente	Clarence Street et Welland Street	Il existe 3 baux et 3 permis liés à cette parcelle. La parcelle est utilisée pour des activités de l'industrie lourde
8	NP-022-B	Partie des lots 26 et 27, Concession I, dans la ville de Port Colborne	53,32 (notamment un plan d'eau)	21,58	Industriel lourd	Lake Road	Pas de bail.
9	NT-027-C	Partie du lot 95 dans l'ancien canton de Thorold, dans le comté de Welland, maintenant la ville de Thorold.	9,23	3,74	Industriel	Pas d'accès	Il existe 2 baux et 2 permis liés à cette parcelle.
10	NT-030-C(2)	Partie du lot 119 dans l'ancien canton de Thorold, dans le comté de Welland, maintenant la ville de Thorold.	1,78	0,72	Zone polyvalente : industriel et résidentiel	Centre Street	Il existe 1 permis lié à cette parcelle.
11	NT-030-C(3)	Partie du lot 119 dans l'ancien canton de Thorold, dans le comté de Welland, maintenant la ville de Thorold.	3,64	1,47	Zone polyvalente : industriel et résidentiel	Centre Street	Il existe 1 permis lié à cette parcelle.
12	NT-031-C	Partie du lot 141 dans l'ancien canton de Thorold, dans le comté de Welland, maintenant la ville de Thorold.	2,20	0,89	Zone polyvalente	Pas d'accès. Parcelle enclavée	Pas de bail. Actuellement vacant.
13	NT-032-C(1)	Partie des lots 141 et 142 dans l'ancien canton de Thorold, dans le comté de Welland, maintenant la ville de Thorold.	2,44	0,99	Industriel	Pas d'accès	Pas de bail. Actuellement vacant.
14	NT-034-C	Partie des lots 185 et 186 dans l'ancien canton de Thorold, dans le comté de Welland, maintenant la ville de Thorold.	35,62	14,42	Industriel	Pas d'accès	Un permis. Actuellement vacant.
15	NT-036-C(1)	Partie du lot 187 dans l'ancien canton de Thorold, dans le comté de Welland, maintenant la ville de Thorold.	20,70	8,38	Agricole	Pas d'accès	Pas de bail. Actuellement vacant.

16	NT-037-C	Partie des lots 204 et 205 dans l'ancien canton de Thorold, dans le comté de Welland, maintenant la ville de Thorold.	30,31	12,27	Zone polyvalente	Pas d'accès	Pas de bail. Forme irrégulière. Actuellement vacant.
17	NT-038-C	Partie des lots 204, 213 et partie de l'emprise routière fermée dans l'ancien canton de Thorold, dans le comté de Welland, maintenant la ville de Thorold.	15,05	6,09	Zone polyvalente	Potentiellement par Egerton Road	Pas de bail. Forme irrégulière. Actuellement vacant.
18	NT-039-C	Partie des lots 203 et 212 dans l'ancien canton de Thorold, dans le comté de Welland, maintenant la ville de Thorold.	18,07	7,31	Résidentiel	River Street, Island Street, Church Street et Bridge Street East	Il existe 1 bail et 4 permis liés à cette parcelle. Elle est actuellement améliorée avec une usine de traitement de l'eau qui est la propriété d'un certain ministère gouvernemental fédéral.
19	NT-041-A	Partie du lot 213 dans l'ancien canton de Thorold, dans le comté de Welland, maintenant la ville de Thorold.	2,60	1,05	Résidentiel	Bridge Street West et Carl Street	Pas de bail. La parcelle est vacante avec un ancien poste d'incendie de Port Robinson.
20	NW-010-B	Partie des lots 17 et 18, Concessions 1 à 4 et partie de l'emprise routière d'East Main Street, Welland.	322,75	130,62	Zones polyvalentes	Schisler Road, Young Road, Gould road, Carl Road West et Biggar Road	Il existe 3 baux et 17 permis liés à cette parcelle. Il s'agit d'un zonage agricole. Actuellement vacant.
21	NW-019-B	Partie du lot 18, Concession 5 et partie des lots 18 et 19, Concession 6 et partie de l'emprise routière d'East Main Street, Welland.	195,4	79,08	Zones polyvalentes	Silverthorn Street et Buchner Road	Il s'agit d'un zonage agricole. Actuellement vacant.

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ421-15-1620/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EQ421-15-1620

Amd. No. - N° de la modif.
KIN508
File No. - N° du dossier
KIN-4-42182

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN508
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

22	NW-023-B	Parties 3 et 4 de 59R-12878, Welland	6,67	2,70	Zones polyvalentes	Udine Avenue et emprise de la vente de la parcelle principale NW-023-B Instrument N° SN 102667 (AJ 156335)	Parcelle vacante avec un zonage industriel.
23	NW-024-B (Lyon's Creek)	Partie du lot 21, Conc 7, Welland	52,75	21,35	Résidentiel	Ontario Road	Parcelle de forme irrégulière vacante avec zonage résidentiel. Il existe 8 permis liés à cette parcelle.

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ421-151620/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EQ421-15-1620

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-4-42182

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN508
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Tableau 2 : Descriptions des parcelles de la voie maritime du Saint-Laurent

1) Parcelle N° NP-014-C(2) : 2 baux et 1 permis

	Locataire	Description	Dispositions spéciales
Permis 66-1473(s)	Une société	Construire et maintenir une station de pompage avec la prise d'eau et l'exutoire nécessaires, sur, sous et/ou à travers les lieux et permettre au titulaire du preneur de pomper et de rejeter de l'eau du canal aux fins de refroidissement dans le processus de fabrication.	Toute vente ou tout transfert nécessiteront une protection contre les plaintes liées au changement du niveau de l'eau
Bail 66-1272(s)	Une société	Maintenir et exploiter un embranchement de chemins de fer	
Permis 66-1542(s)	Une société	Installer et exploiter trois câbles souterrains, entrant dans le canal et courant sous lui.	

2) Parcelle N° NP-018-C(3) : Pas de bail

3) Parcelle N° NP-018-C(4) : 1 bail

	Locataire	Description	Dispositions spéciales
Bail 66-1313	Un individu	Aire de stationnement et hébergement possible	S.O.

4) Parcelle N° NP-020-A(1) : 2 baux et 2 permis

	Locataire	Description	Dispositions spéciales
Bail 66-1191	Une société	Pour terrain de construction d'un entrepôt (utilisé comme un point de vente au détail)	S.O.
Bail 66-0863(s)	Un ministère du gouvernement	Route publique et aire de stationnement	S.O.
Permis 66-0272(s)	Un ministère du gouvernement	Maintenir, utiliser et renouveler certains collecteurs d'eaux pluviales	S.O.
Permis 66-1527(s)	Une entreprise de services publics	Installation, exploitation et maintien d'une estacade à glace et de son équipement nécessaire et complémentaire et les travaux situés dans la ville de Port Colborne	S.O.

5) Parcelle N° NF-020-A(2) : 1 bail et 1 permis

	Locataire	Description	Dispositions spéciales
Bail 66-1442	Une société	Bail 66-1442	Pour stationnement et entreposage
Permis 66-0922(s)	Une entreprise de services publics	Permis 66-0922(s)	Ériger, poser, maintenir, exploiter et/ou renouveler des câbles téléphoniques

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ421-151620/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EQ421-15-1620

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-4-42182

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN508
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

6) Parcelle N° NF-020-A(3) : 6 baux et 6 permis

	Locataire	Description	Dispositions spéciales
Bail 66-1411	Une société	Stationnement et entreposage de bateaux, de remorques et d'accessoires	S.O.
Bail 66-1111	Une société	Occuper et utiliser comme site pour un entrepôt	S.O.
Bail 66-1229(s)	Une société	Occuper et utiliser comme site pour un entrepôt	S.O.
Bail 66-0592	Une société	Aux fins d'accès et de stationnement	S.O.
Bail 66-1287	Une société	Aux fins de stationnement	
Bail 66-1237	Une société	Occuper et utiliser comme site pour une construction et une aire de stationnement	
Permis 66-0922(s)	Une entreprise de services publics	Ériger, poser, maintenir, exploiter et/ou renouveler des câbles téléphoniques	
Permis 66-0622(s)	Une entreprise de services publics	Le droit de poser, maintenir, exploiter et/ou renouveler des canalisations de gaz	
Permis 66-1001	Une société	Poser, maintenir, exploiter et/ou renouveler une conduite d'eau et une conduite d'égout sur, sous, au-dessus et/ou à travers les terres de réserve du troisième canal Welland	
Permis 66-1100(s)	Un ministère du gouvernement	Poser, maintenir, exploiter et/ou renouveler des conduites de refoulement d'égout	
Permis 66-0272(s)	Un ministère du gouvernement	Maintenir, utiliser et renouveler des conduites d'égouts pluviaux	
Permis 66-0293(s)	Un ministère du gouvernement	Installer, maintenir et utiliser un émissaire d'évacuation et des conduites de débordement et de refoulement	

7) Parcelle N° NF-021-B : 3 baux et 3 permis

	Locataire	Description	Dispositions spéciales
Bail 66-1222(s)	Une société de chemins de fer	Occuper et utiliser aux fins de garde de triage et de réseau ferroviaire	S.O.
Bail 66-330(s)	Une société	Entreposer du charbon, du coke et d'autres matériaux, maintenir et utiliser un système de captage d'eau, un oléoduc et un puisard	S.O.
Bail 66-864	Un ministère du gouvernement	Un parc public	S.O.
Permis 66-255(s)	Une entreprise de services publics	Poser, maintenir et utiliser une ligne téléphonique	

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ421-151620/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EQ421-15-1620

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-4-42182

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN508
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Permis 66-1408(s)	Une entreprise de services publics	Ériger, maintenir, exploiter et/ou renouveler les lignes de transport d'électricité aériennes à travers les terres de la réserve du canal Welland	
Permis 66-272(s)	Un ministère du gouvernement	Maintenir, utiliser et renouveler des collecteurs d'eaux pluviales	

8) **Parcelle N° NF-022-B :** Pas de bail

9) **Parcelle N° NT-027-C :** 2 baux et 2 permis

	Locataire	Description	Dispositions spéciales
Bail 66-0746(s)	Une société	Le droit et le privilège de poser, maintenir et exploiter un gazoduc et une valve sous le canal interocéanique Welland	S.O.
Bail 66-1307(s)	Une société	Poser, maintenir et exploiter un gazoduc et une valve sous le canal interocéanique Welland	S.O.
Permis 66-1395(s)	Une société	Communication – un câble en fibre optique	S.O.
Permis 66-1135(s)	Une entreprise de services publics	Ériger, maintenir, exploiter et/ou renouveler une ligne de transport d'électricité aérienne de 276 K.V	S.O.

10) **Parcelle N° NT-030-C(2) :** 1 permis

	Locataire	Description	Dispositions spéciales
Permis 66-0667(s)	Une entreprise de services publics	Ériger, maintenir, exploiter et/ou renouveler une ligne de transport d'électricité aérienne de 110 KV	S.O.

11) **Parcelle N° NT-030-C(3) :** 1 permis

	Locataire	Description	Dispositions spéciales
Permis 66-0857	Une entreprise de services publics	Ériger, maintenir et/ou exploiter une ligne de transport d'électricité	S.O.

12) **Parcelle N° NT-031-C :** Pas de bail

13) **Parcelle N° NT-032-C(1) :** Pas de permis

14) **Parcelle N° NT-034-C :** 1 permis

	Locataire	Description	Dispositions spéciales
Permis 66-1135(s)	Une entreprise de services publics	Ériger, maintenir, exploiter et/ou renouveler une ligne de transport d'électricité aérienne de 276 K.V	S.O.

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ421-151620/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EQ421-15-1620

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-4-42182

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN508
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

15) Parcelle N° NT-036-C(1) : Pas de bail

16) Parcelle N° NT-037-C : Pas de bail

17) Parcelle N° NT-038-C : Pas de bail

18) Parcelle N° NT-039-C : 1 bail et permis

	Locataire	Description	Dispositions spéciales
Bail 66-1415(s)	Un ministère du gouvernement	Pour un parc récréatif et sportif; connu sous le nom de Port Robinson Park East	S.O.
Permis 66-1102(s)	Un ministère du gouvernement	Ériger, maintenir, exploiter et/ou renouveler une conduite à gaz	
Permis 66-1386(s)	Un ministère du gouvernement	Maintenir, exploiter et/ou renouveler une conduite de refoulement d'égout	
Permis 66-0996(s)	Un ministère du gouvernement	Poser, maintenir, exploiter et/ou renouveler une conduite principale	
Permis 66-1530(s)	Un individu	Installer la clôture sur le site	

19) NT-041-A : Pas de bail

20) Parcelle N° NW-010-B : 3 baux et 17 permis

	Locataire	Description	Dispositions spéciales
Bail 66-538	Une société de chemins de fer	Utiliser comme une piste récréative polyvalente	S.O.
Bail 66-1414	Un ministère du gouvernement	Installer, maintenir, exploiter et/ou renouveler une conduite de refoulement, avec une pompe submersible située dans un regard en métal ondulé, sur, sous et/ou à travers les terres de réserve du canal Welland	S.O.
Permis 66-1466(s)	Un ministère du gouvernement	Occuper et utiliser 80 mètres carrés des terres de réserve du canal Welland sur la rive est du canal et poser, maintenir, exploiter et utiliser un gazoduc principal à haute pression	S.O.
Permis 66-1409	Une société	Installer, maintenir, exploiter et/ou renouveler des lignes de transport d'électricité aériennes	S.O.
Licence 66-934(s)	Une entreprise de services publics	Installer, maintenir, exploiter et/ou renouveler un canal de drainage à travers les terres de réserve du canal Welland	S.O.

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ421-151620/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EQ421-15-1620

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-4-42182

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN508
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Permis 66-1408(s)	Une entreprise de services publics	Installer, maintenir, exploiter et/ou renouveler une ligne de transport d'électricité aérienne	S.O.
Permis 66-626	Un ministère du gouvernement	Installer, maintenir, exploiter et/ou renouveler un ponceau de drainage sous et à travers les terres de réserve du canal Welland	S.O.
Permis 66-1130(s)	Une entreprise de services publics	Le droit et le privilège de poser, maintenir, exploiter et/ou renouveler un gazoduc principal	
Permis 66-1072	Un ministère du gouvernement	Le droit et le privilège de poser, maintenir, exploiter et/ou renouveler un câble de télévision sur, au-dessus, sous, et/ou à travers les terres de la réserve du canal Welland dans l'enclave du lot 26 Conc. 7 et lot 23, Conc 5, ville de Welland	
Permis 66-842	Une entreprise de services publics	Poser, maintenir et utiliser un système de captage d'eau sur les terres de la réserve du canal Welland et pomper de l'eau dans le canal Welland à des fins domestiques	
Permis 66-1317(s)	Une entreprise de services publics	Installer, maintenir, exploiter et/ou renouveler une ligne de transport d'électricité aérienne de 4160 volts de 195,5 mètres de long sur deux pylônes support double.	
Permis 66-620	Une société	Installer, exploiter et remplacer des équipements sur le site	
Permis 66-1122	Une société	Installer, maintenir, exploiter et/ou renouveler une conduite d'égout sur, sous et/ou à travers les terres de réserve du canal Welland	
Permis 66-1452,	Une société	Installer, maintenir, exploiter et/ou renouveler une conduite de drainage sur, sous et/ou à travers les terres de réserve du canal Welland	
Permis 66-1060	Des individus	Installer, maintenir et utiliser un collecteur d'eaux pluviales sous et à travers les terres de réserve du canal Welland	
Permis 66-1002	Un ministère	Installer, maintenir, exploiter et/ou renouveler une conduite de captage d'eau, sur, sous et/ou à travers les terres de réserve du canal Welland.	

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ421-151620/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EQ421-15-1620

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-4-42182

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN508
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Permis 66-292	Un ministère	Installer, maintenir et utiliser une conduite de prise d'eau sur la partie ouest du canal interocéanique Welland et pomper de l'eau par ce moyen à des fins domestiques.	
Permis 66-1030	Un individu	Disposer d'un accès illimité aux fins d'entrée et de sortie uniquement par l'extrémité sud-ouest de la partie 3 sur le plan enregistré 59R-9125 dans la ville de Welland	
Permis 66-1319	Un individu	Utiliser comme une piste récréative polyvalente	
Permis 66-1433	Une société	Installer, maintenir, exploiter et/ou renouveler une conduite de refoulement avec une pompe submersible située dans un regard en métal ondulé sur, sous et/ou à travers les terres de réserve du canal Welland	Le droit de premier refus contre la vente par CGVMSL de la parcelle est attribué premièrement à la ville de Welland, et ensuite aux propriétaires de terrains attenants

21) Parcelle N° NW-019-B : Pas de bail

22) Parcelle N° NW-023-B : Pas de bail

23) Parcelle N° NW-024-B : 7 permis et acte formaliste bilatéral

	Locataire	Description	Dispositions spéciales
Licence 66-916(s)	Une société	Le droit et le privilège de poser, maintenir, exploiter et/ou renouveler une ligne de transport d'électricité aérienne	S.O.
Permis 66-917(s)	Une entreprise de services publics	Poser, maintenir, exploiter et/ou renouveler un câble téléphonique, sur, au-dessus et/ou à travers les terres de réserve du canal Welland	
Permis 66-787	Un ministère du gouvernement	Le droit de poser, maintenir, utiliser et/ou renouveler un égout sanitaire principal	
Permis 66-793	Un ministère du gouvernement		
Permis 66-891(s)	Un ministère du gouvernement	Le droit de poser, maintenir, exploiter et/ou renouveler un égout sanitaire sur, sous, au-dessus et/ou à travers les terres de réserve du troisième canal Welland	

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ421-151620/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EQ421-15-1620

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-4-42182

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN508
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Permis 66-1497(s)	Un ministère du gouvernement	Poser, maintenir et exploiter une conduite d'eau principale sous le canal Welland	
Permis 66-979(s)	Une entreprise de services publics	Poser, maintenir, exploiter et/ou renouveler un gazoduc à haute pression	
Acte formaliste bilatéral 66-988	(Détenant de SLSMC) sur le terrain d'une entreprise de services publics		

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ421-151620/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EQ421-15-1620

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-4-42182

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN508
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

À l'exception des plans immobiliers de la voie maritime du Saint-Laurent
1) NP-014-C(2)

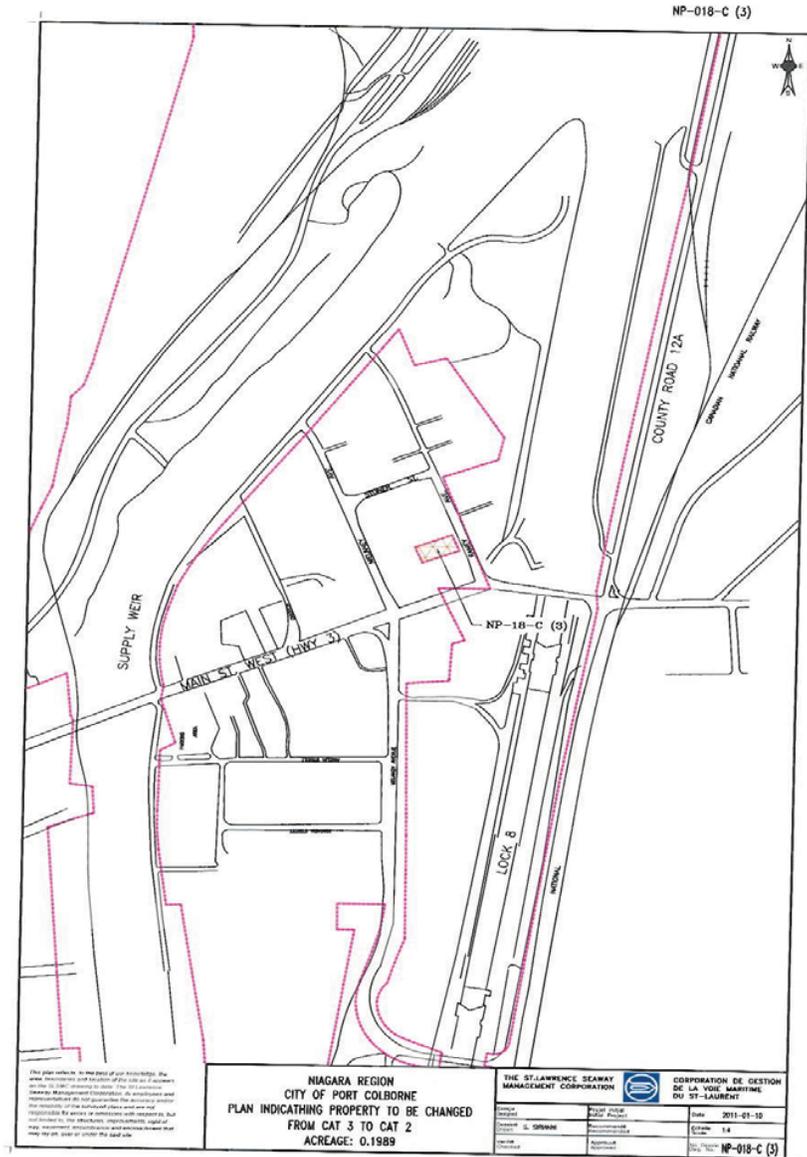


Solicitation No. - N° de l'invitation
 EQ421-151620/A
 Client Ref. No. - N° de réf. du client
 EQ421-15-1620

Amd. No. - N° de la modif.
 File No. - N° du dossier
 KIN-4-42182

Buyer ID - Id de l'acheteur
 KIN508
 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

2) NP-018-C(3)

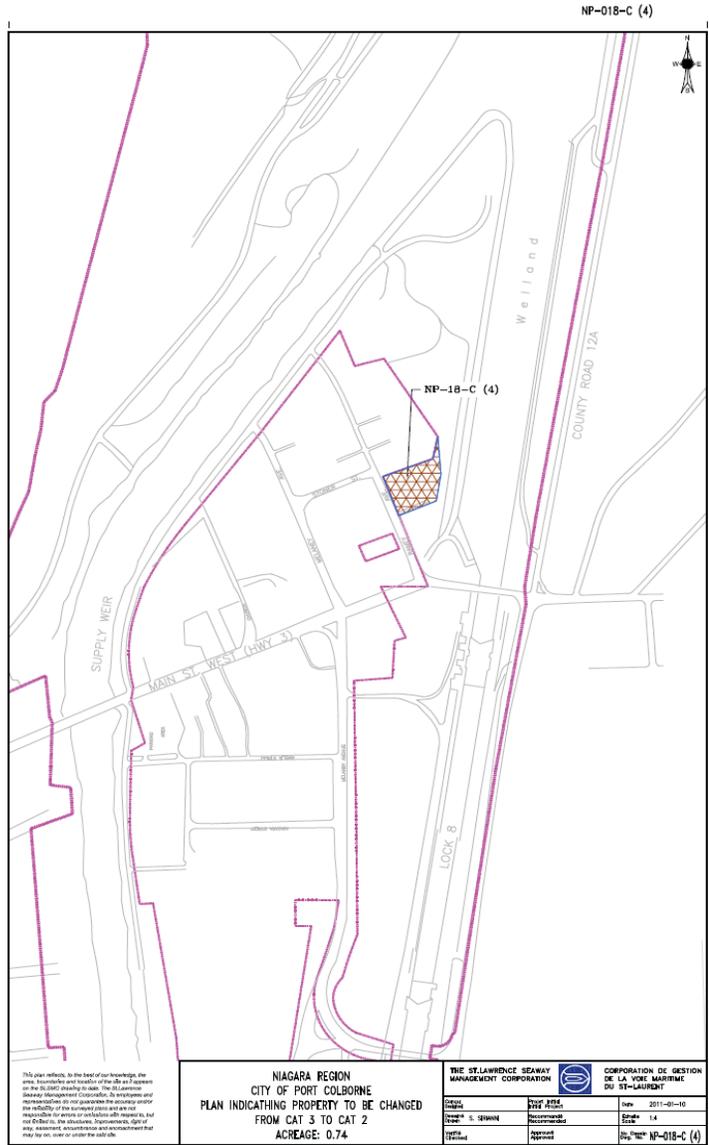


Solicitation No. - N° de l'invitation
 EQ421-151620/A
 Client Ref. No. - N° de réf. du client
 EQ421-15-1620

Amd. No. - N° de la modif.
 File No. - N° du dossier
 KIN-4-42182

Buyer ID - Id de l'acheteur
 KIN508
 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

3) NP-018-C(4)

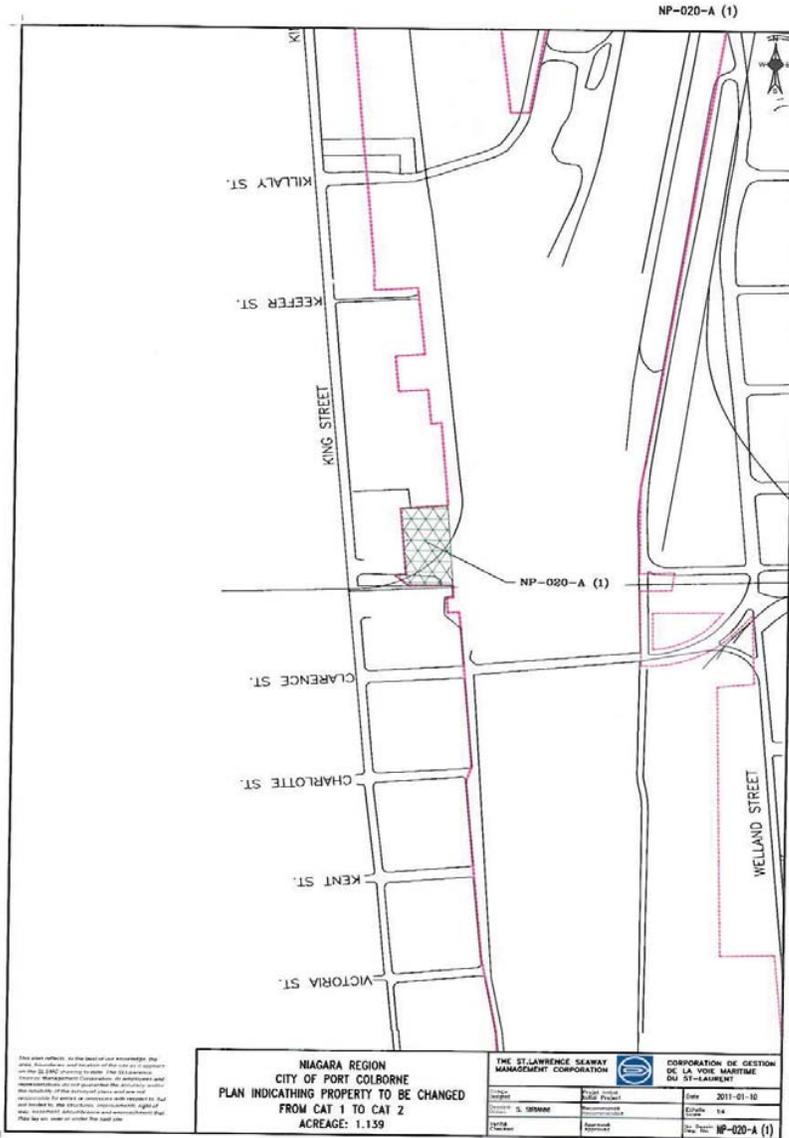


Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ421-151620/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EQ421-15-1620

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-4-42182

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN508
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

4) NP-020-A(1)



Solicitation No. - N° de l'invitation
 EQ421-151620/A
 Client Ref. No. - N° de réf. du client
 EQ421-15-1620

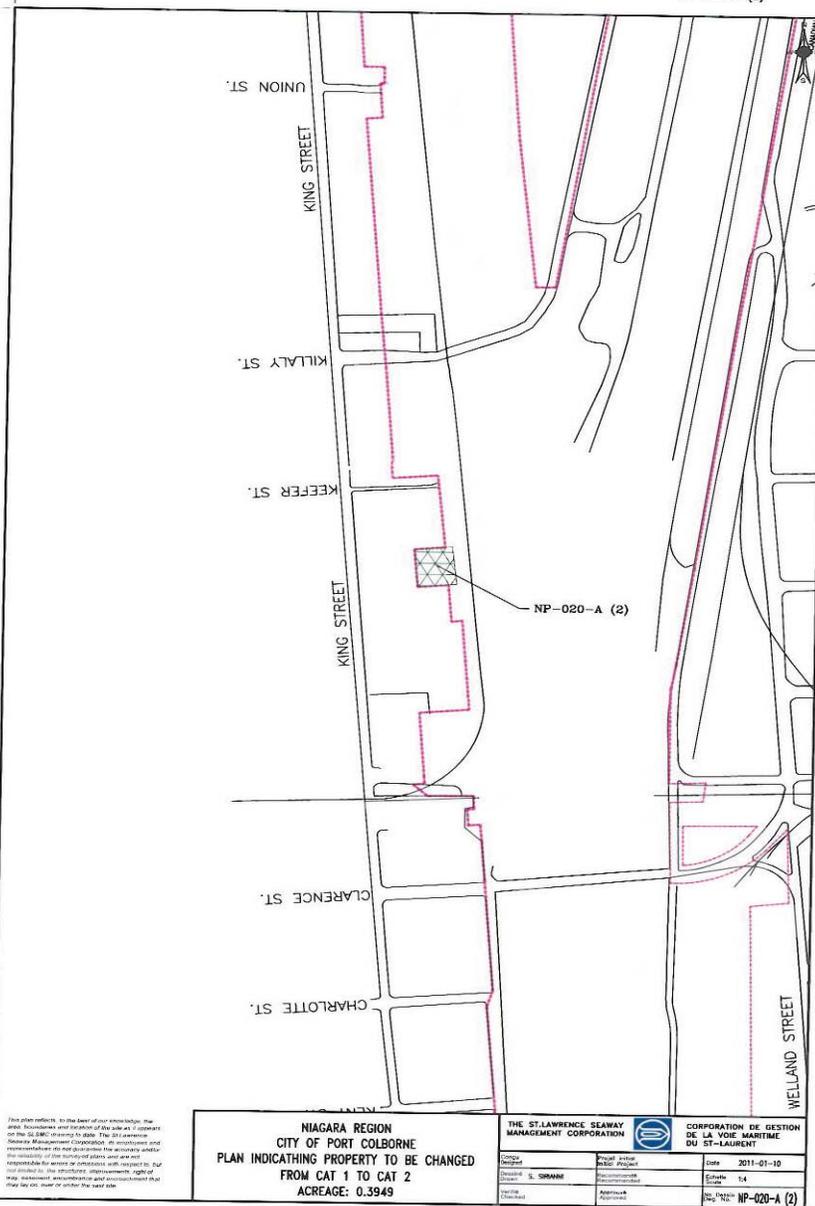
Amd. No. - N° de la modif.
 File No. - N° du dossier
 KIN-4-42182

Buyer ID - Id de l'acheteur
 KIN508
 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

5)

NP-020-A(2)

NP-020-A (2)



The plan reflects, to the best of our knowledge, the data, boundaries and location of the site as it appears on the 2010 CADastre records. The City of Port Colborne and the Niagara Region Management Corporation do not warrant the accuracy or completeness of the information shown on this plan. The user of this plan is responsible for verifying the accuracy of the information shown on this plan and for obtaining all necessary approvals and permits from the appropriate authorities before any construction or other activity is undertaken on the site.

**NIAGARA REGION
 CITY OF PORT COLBORNE
 PLAN INDICATING PROPERTY TO BE CHANGED
 FROM CAT 1 TO CAT 2
 ACREAGE: 0.3949**

THE ST. LAWRENCE SEAWAY MANAGEMENT CORPORATION		CORPORATION DE GESTION DE LA VOIE MARITIME DU ST-LAURENT	
Project Number	Project Name	Date	2011-01-10
Client	Address	Scale	1:4
Drawn	Approved	Doc. No.	NP-020-A (2)

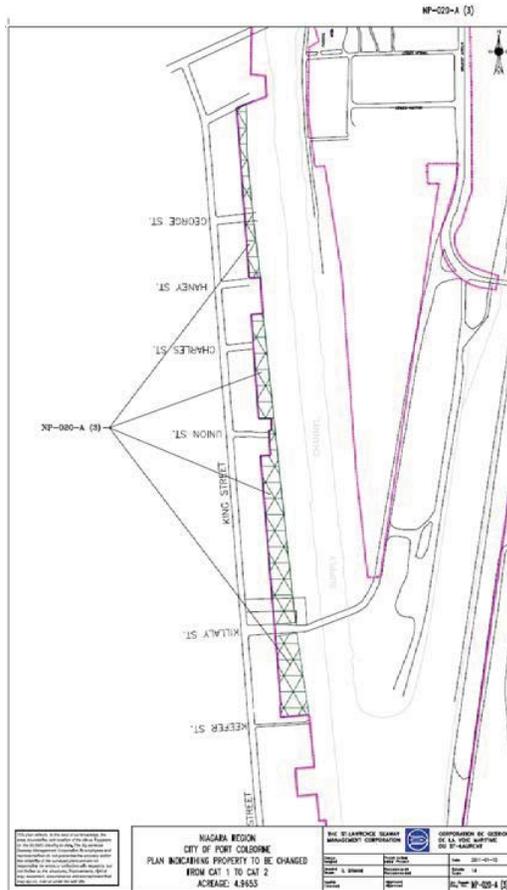
Solicitation No. - N° de l'invitation
 EQ421-151620/A
 Client Ref. No. - N° de réf. du client
 EQ421-15-1620

Amd. No. - N° de la modif.
 File No. - N° du dossier
 KIN-4-42182

Buyer ID - Id de l'acheteur
 KIN508
 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

6)

NP-020-A(3)



Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ421-151620/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EQ421-15-1620

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-4-42182

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN508
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

7)

NP-021-B



8)

NF-022-B

Solicitation No. - N° de l'invitation
 EQ421-151620/A
 Client Ref. No. - N° de réf. du client
 EQ421-15-1620

Amd. No. - N° de la modif.
 File No. - N° du dossier
 KIN-4-42182

Buyer ID - Id de l'acheteur
 KIN508
 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME



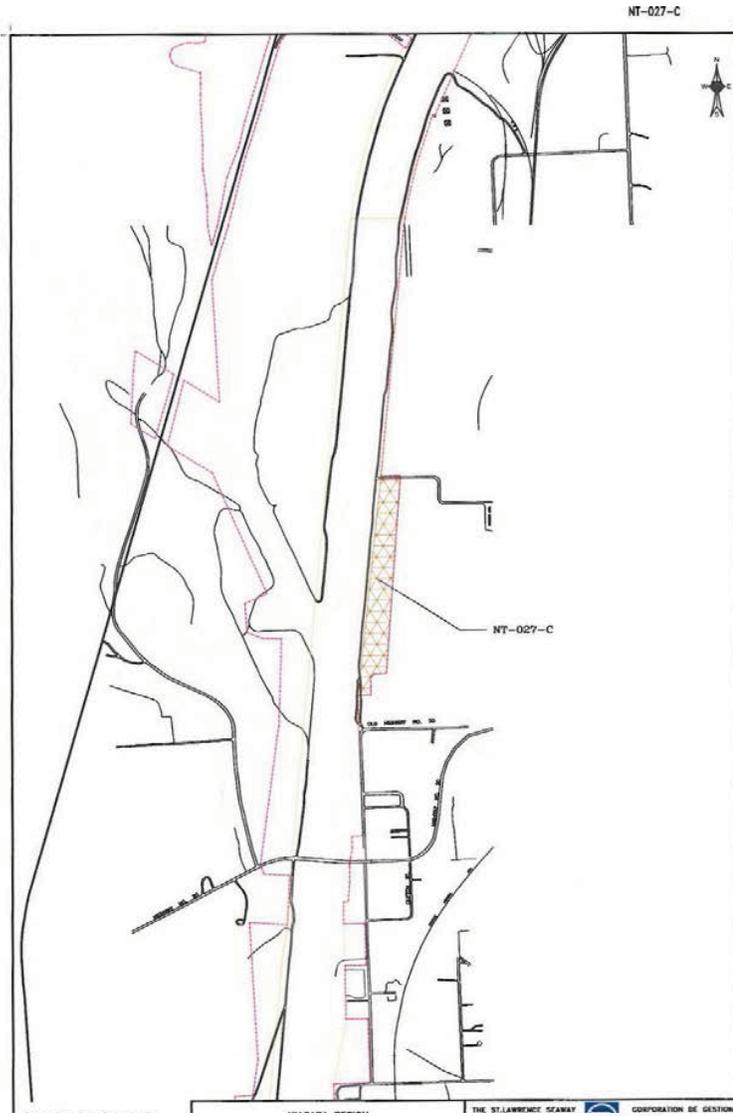
Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ421-151620/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EQ421-15-1620

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-4-42182

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN508
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

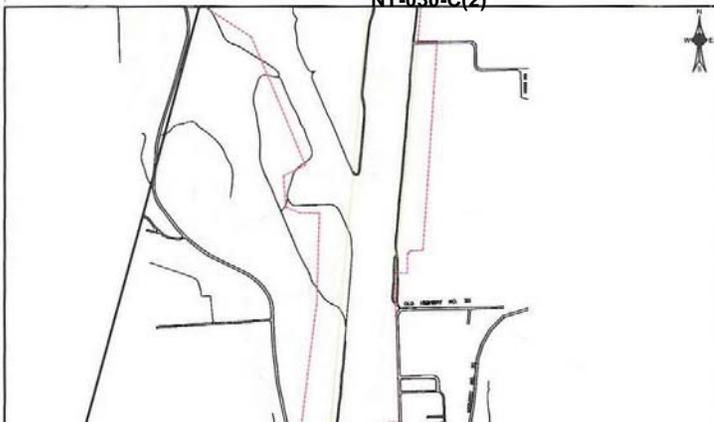
9)

NT-027-C



10)

NT-030-C(2)

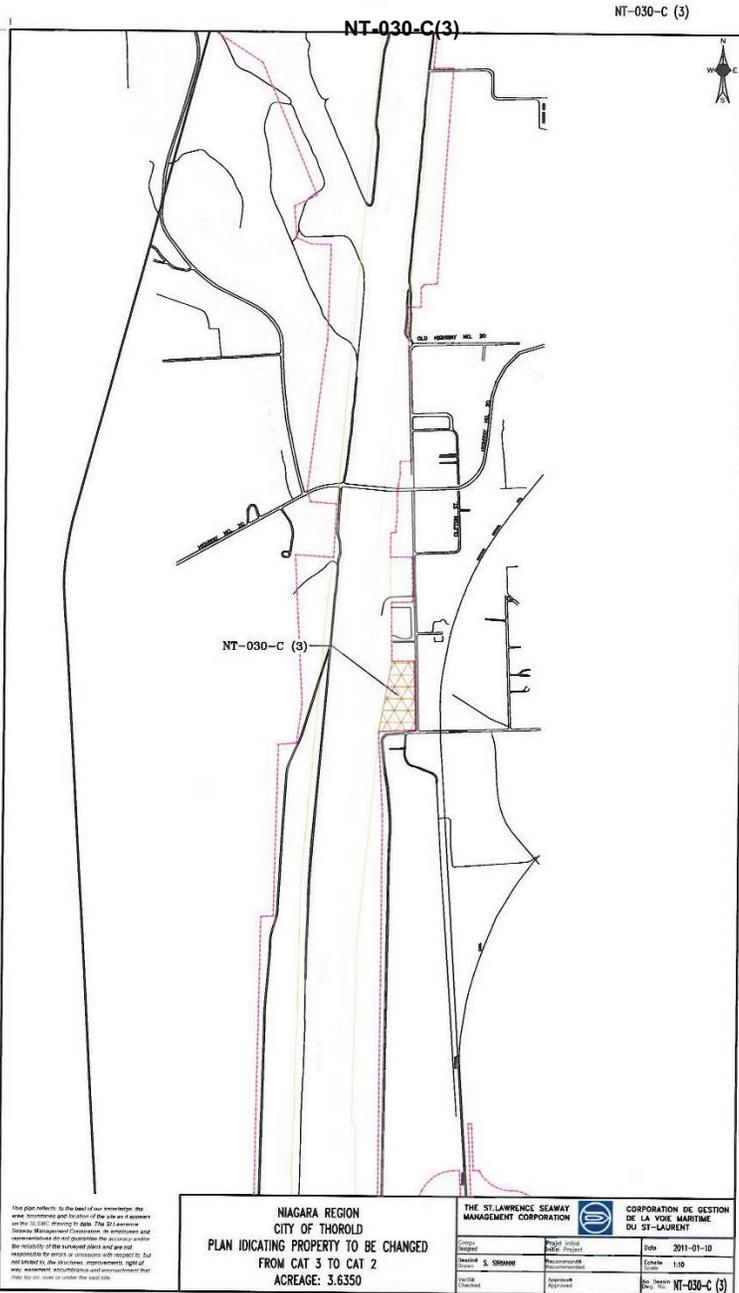


Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ421-151620/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EQ421-15-1620

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-4-42182

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN508
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

11)



Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ421-151620/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EQ421-15-1620

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-4-42182

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN508
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

NT-031-C

12)

NT-031-C

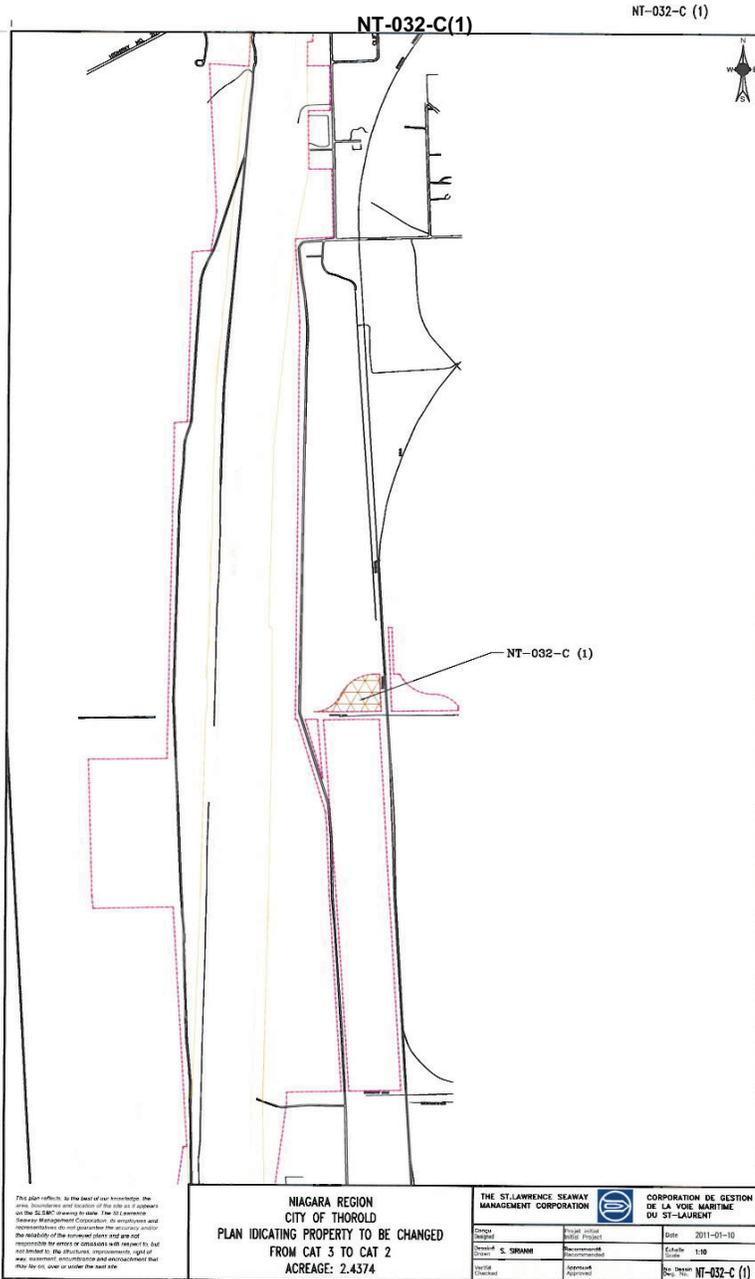


Solicitation No. - N° de l'invitation
 EQ421-151620/A
 Client Ref. No. - N° de réf. du client
 EQ421-15-1620

Amd. No. - N° de la modif.
 File No. - N° du dossier
 KIN-4-42182

Buyer ID - Id de l'acheteur
 KIN508
 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

13)



Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ421-151620/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EQ421-15-1620

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-4-42182

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN508
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

18)

NT-039-C

NT-039-C



19)

This plan reflects, to the best of our knowledge, the plan, location and location of the site as it appears on the 1:50000 drawing to date. The 1:50000 National Management Corporation, its employees and representatives do not guarantee the accuracy or the validity of the land plan and are not responsible for errors or omissions with respect to, but not limited to, the drawings, measurements, 100% of

NIAGARA REGION
CITY OF THOROLD
PLAN INDICATING PROPERTY TO BE CHANGED
FROM CAT 3 TO CAT 2

NT-041-A		THE ST. LAWRENCE SEAWAY MANAGEMENT CORPORATION	CORPORATION DE GESTION DE LA VOIE MARITIME DU ST-LAURENT
Project Number	Project Title	Date	2011-01-18
Drawn By	Reviewed By	Scale	1:10
3. SMITH			

NT-041-A

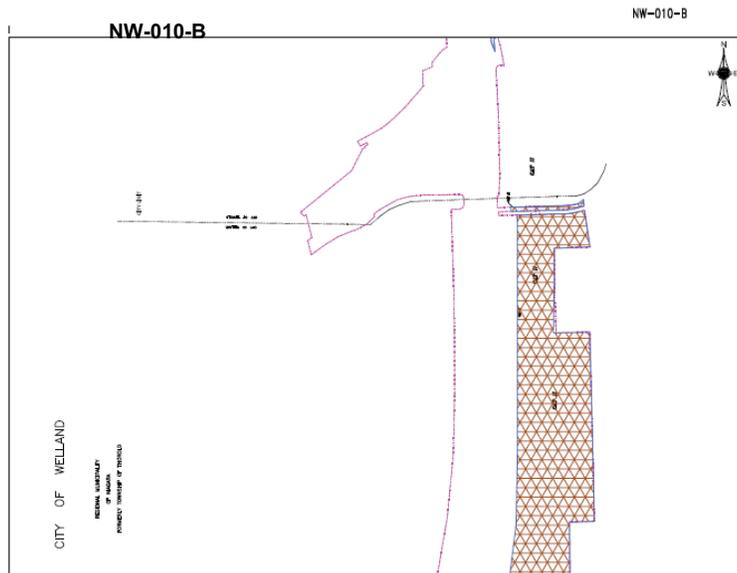


Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ421-151620/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EQ421-15-1620

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-4-42182

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN508
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

20)

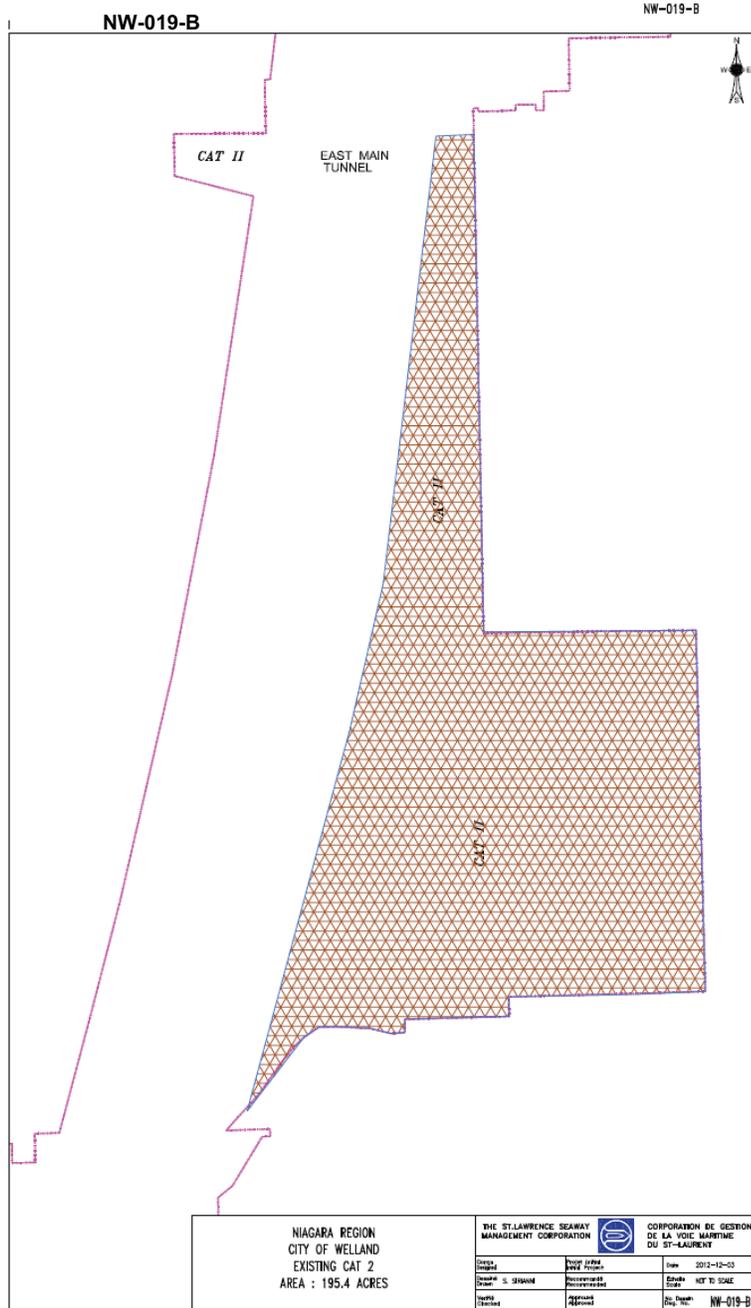


Solicitation No. - N° de l'invitation
 EQ421-151620/A
 Client Ref. No. - N° de réf. du client
 EQ421-15-1620

Amd. No. - N° de la modif.
 File No. - N° du dossier
 KIN-4-42182

Buyer ID - Id de l'acheteur
 KIN508
 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21)



Solicitation No. - N° de l'invitation
 EQ421-151620/A
 Client Ref. No. - N° de réf. du client
 EQ421-15-1620

Amd. No. - N° de la modif.
 File No. - N° du dossier
 KIN-4-42182

Buyer ID - Id de l'acheteur
 KIN508
 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

22)

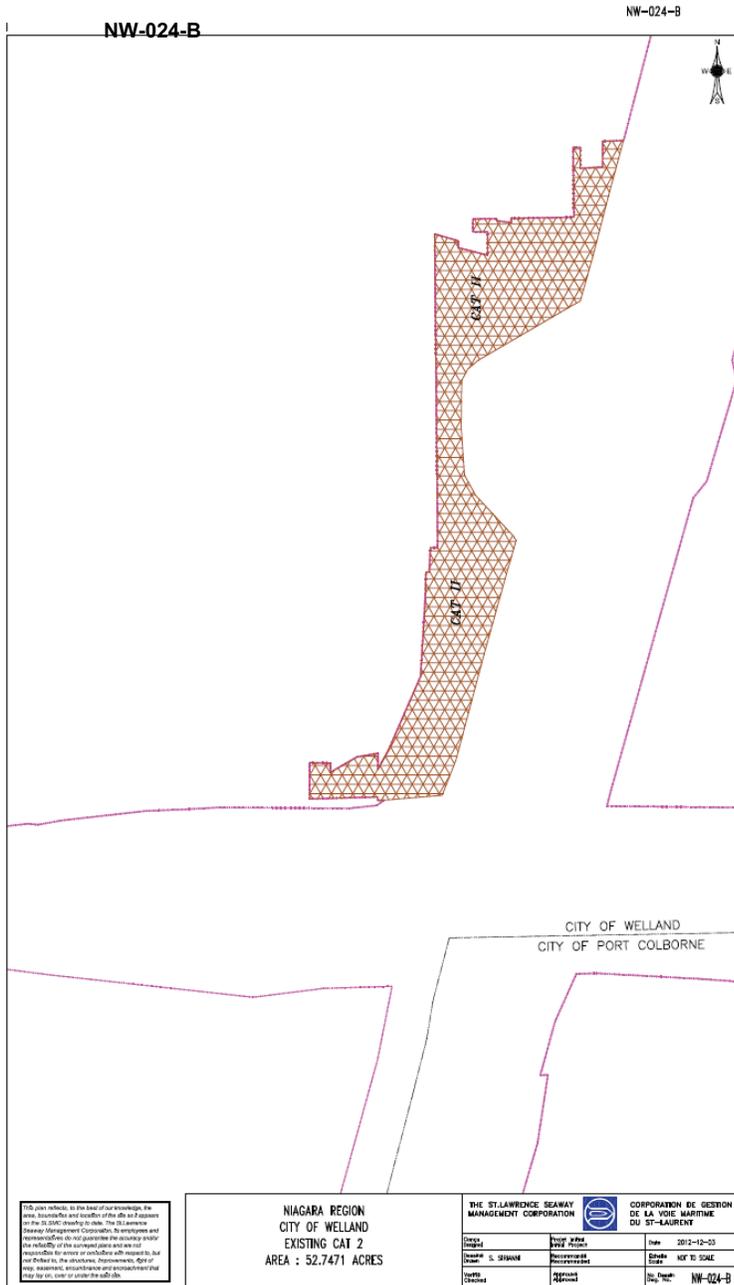


Solicitation No. - N° de l'invitation
 EQ421-151620/A
 Client Ref. No. - N° de réf. du client
 EQ421-15-1620

Amd. No. - N° de la modif.
 File No. - N° du dossier
 KIN-4-42182

Buyer ID - Id de l'acheteur
 KIN508
 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

23)



Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ421-151620/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EQ421-15-1620

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-4-42182

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN508
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Annexe « B », BARÈME DE PRIX

Les prix de lot pour chaque évaluation sont des prix fermes tout compris en dollars canadiens, et comprennent entre autres les frais de voyage et de logement, la main-d'œuvre directe, les frais indirects et le profit. Les taxes applicables ne doivent pas être incluses dans le prix de lot; elles doivent être indiquées en tant qu'article distinct sur les factures.

Parcelle n° 1, prix de lot : _____ \$

Parcelle n° 2, prix de lot : _____ \$

Parcelle n° 3, prix de lot : _____ \$

Parcelle n° 4, prix de lot : _____ \$

Parcelle n° 5, prix de lot : _____ \$

Parcelle n° 6, prix de lot : _____ \$

Parcelle n° 7, prix de lot : _____ \$

Parcelle n° 8, prix de lot : _____ \$

Parcelle n° 9, prix de lot : _____ \$

Parcelle n° 10, prix de lot : _____ \$

Parcelle n° 11, prix de lot : _____ \$

Parcelle n° 12, prix de lot : _____ \$

Parcelle n° 13, prix de lot : _____ \$

Parcelle n° 14, prix de lot : _____ \$

Parcelle n° 15, prix de lot : _____ \$

Parcelle n° 16, prix de lot : _____ \$

Parcelle n° 17, prix de lot : _____ \$

Parcelle n° 18, prix de lot : _____ \$

Parcelle n° 19, prix de lot : _____ \$

Parcelle n° 20, prix de lot : _____ \$

Parcelle n° 21, prix de lot : _____ \$

Parcelle n° 22, prix de lot : _____ \$

Parcelle n° 23, prix de lot : _____ \$

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ421-151620/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EQ421-15-1620

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-4-42182

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN508
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Prix global :

Évaluation financière

Les soumissionnaires doivent fournir dans leur proposition, au plus tard à la date de clôture, des prix fermes en dollars canadiens pour toutes les parcelles;

Le prix évalué est le prix calculé de tous les prix fermes pour l'évaluation des parcelles n° 1 à 23.

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ421-151620/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EQ421-15-1620

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-4-42182

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN508
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE C ASSURANCES

1. Assurance de responsabilité civile commerciale

- 1.1 L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile commerciale d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.
- 1.2 La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments suivants :
- a. Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
 - b. Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'entrepreneur.
 - c. Produits et activités complétées : Couverture pour les blessures corporelles et dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'entrepreneur, ou découlant des activités complétées par l'entrepreneur.
 - d. Préjudice personnel : Sans s'y limiter, la couverture doit comprendre la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.
 - e. Responsabilité réciproque/Séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
 - f. Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
 - g. Les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.
 - h. Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).
 - i. Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités complétées : Couvre les dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui seraient autrement exclus en vertu de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance type.
 - j. Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ421-151620/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EQ421-15-1620

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-4-42182

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN508
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- k. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
- l. Responsabilité civile indirecte du propriétaire ou de l'entrepreneur : Couvre les dommages découlant des activités d'un sous-traitant que l'entrepreneur est juridiquement responsable de payer.
- m. Assurance automobile des non-propriétaires : Couvre les poursuites contre l'entrepreneur du fait de l'utilisation de véhicules de location ou n'appartenant pas à l'entrepreneur.
- r. Droits de poursuite : Conformément à l'alinéa 5 d) de la Loi sur le ministère de la Justice, L.R.C. 1993, ch. J-2, art. 1, si une poursuite est intentée par ou contre le Canada et que, indépendamment de la présente clause, l'assureur a le droit d'intervenir en poursuite ou en défense au nom du Canada à titre d'assuré additionnel désigné en vertu de la police d'assurance, l'assureur doit communiquer promptement avec le Procureur général du Canada, par lettre recommandée ou par service de messagerie, avec accusé de réception, pour s'entendre sur les stratégies juridiques.

Pour la province de Québec, envoyer à l'adresse suivante :

Directeur
Direction du droit des affaires
Bureau régional du Québec (Ottawa)
Ministère de la Justice
284, rue Wellington, pièce SAT-6042
Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Pour les autres provinces et territoires, envoyer à l'adresse suivante :

Avocat général principal
Section du contentieux des affaires civiles
Ministère de la Justice
234, rue Wellington, Tour de l'Est
Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Une copie de cette lettre doit être envoyée à l'autorité contractante à titre d'information. Le Canada se réserve le droit d'intervenir en codéfense dans toute poursuite intentée contre le Canada. Le Canada assumera tous les frais liés à cette codéfense. Si le Canada décide de participer à sa défense en cas de poursuite intentée contre lui et qu'il n'est pas d'accord avec un règlement proposé et accepté par l'assureur de l'entrepreneur et les plaignants qui aurait pour effet de donner lieu à un règlement ou au rejet de l'action intentée contre le Canada, ce dernier sera responsable envers l'assureur de l'entrepreneur pour toute différence entre le montant du règlement proposé et la somme adjugée ou payée en fin de compte (coûts et intérêts compris ou en sus) au nom du Canada.

2. Assurance responsabilité contre les erreurs et les omissions

- 2.1 L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une assurance responsabilité contre les erreurs et les omissions (également appelée assurance responsabilité civile professionnelle) d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit en aucun cas être inférieure à 1 000 000 \$ par sinistre et suivant le total annuel, y compris les frais de défense.
- 2.2 S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ421-151620/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EQ421-15-1620

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-4-42182

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN508
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

2.3 L'avenant suivant doit être compris :

Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.

ANNEXE D, ÉVALUATION TECHNIQUE

1. Critères techniques obligatoires

Les propositions seront évaluées sur la base des exigences obligatoires. Les soumissionnaires doivent satisfaire à TOUTES les exigences obligatoires pour que leur soumission soit prise en compte. Si le soumissionnaire ne satisfait pas à l'une (1) ou plus des exigences obligatoires, la proposition sera considérée comme non recevable; elle sera rejetée et ne sera pas prise en considération aux fins d'évaluation.

Les soumissionnaires peuvent proposer les mêmes projets pour les critères obligatoires et pour les critères cotés.

Point	Critères obligatoires	N° de page dans la proposition du soumissionnaire
1.1	Le soumissionnaire doit insérer des chiffres dans tous les espaces vides de la Base de paiement qui figure à l'Annexe « B ». Ils doivent inclure le taux ferme pour la catégorie de main-d'œuvre, le nombre d'heures estimatif, et le prix pour les évaluations 1 à 10.	
1.2	Le soumissionnaire doit proposer un (1) évaluateur de biens immobiliers agréé en tant qu'expert-conseil principal. Le soumissionnaire doit fournir le nom, le poste et le rôle de chaque employé proposé qui apportera son aide à l'expert-conseil principal.	
1.3	L'expert-conseil principal doit être un membre en règle entièrement accrédité soit de l'Institut canadien des évaluateurs (AACI), soit de <i>L'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (ÉA)</i> . Le soumissionnaire doit également fournir une attestation confirmant que l'expert-conseil principal et le personnel proposé (s'il y a lieu) est membre de l'Institut canadien des évaluateurs ou de <i>L'Ordre des évaluateurs agréés du Québec</i> .	
1.5	L'expert-conseil principal doit avoir acquis au moins 60 mois d'expérience au cours des 10 dernières années (à la date de clôture de la demande de soumissions) <u>dans l'évaluation de propriétés similaires (en termes de types de propriété et/ou des utilisations optimales)</u> . À l'appui de l'expérience de l'expert-conseil principal, le soumissionnaire doit fournir une liste de projets ou évaluations similaires réalisés par l'expert-conseil principal au cours des 10 dernières années, à la date de clôture de la demande de soumissions. Pour satisfaire à cette exigence, le soumissionnaire doit répondre à la section 2.1. Les renseignements suivants doivent être fournis pour chaque projet : • Une brève description des projets (une ou deux phrases pour	

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ421-151620/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EQ421-15-1620

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-4-42182

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN508
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

	<p>chaque projet);</p> <ul style="list-style-type: none">• L'adresse/emplacement de la propriété;• Le nom du client;• Le rôle de l'expert-conseil principal proposé pour le projet;• La durée du projet et date de fin approximative (mois et année).	
--	--	--

2. Critères cotés

Les soumissionnaires doivent obtenir un minimum de 600 points sur 1 000 pour que leur proposition soit considérée comme recevable.

Barème de cotation générique

Non conforme	Très faible	Faible	Tout juste acceptable	Moyen	Supérieur	Exceptionnel
0	1-10 % Ne respecte pas l'exigence	30-49 % Manque de détails	50-59 % • Respecte tout juste l'exigence	60-74 % Respecte l'exigence	75-89 % Satisfait amplement à l'exigence	90-100 % • Dépasse l'exigence
	Faiblesses ne pouvant pas être corrigées	• Faiblesses pouvant être corrigées	• Faiblesses pouvant être facilement corrigées	• Aucune faiblesse importante	Aucune faiblesse évidente	Aucune faiblesse
	Manque de qualifications et d'expérience	Lacune générale au niveau des compétences et de l'expérience	• Niveau minimum de qualifications et d'expérience	Possède les qualifications et l'expérience	• Possède un bon niveau de qualifications et d'expérience	Possède un niveau élevé de qualifications et d'expérience
	L'équipe propose ne satisfiera sans doute pas aux exigences	Équipe faible – manque un élément clé ou expérience générale faible	• L'équipe satisfait tout juste aux exigences	L'équipe couvre tous les éléments et satisfiera probablement aux exigences	Équipe solide – certains membres ont déjà travaillé ensemble	Équipe exceptionnelle – les membres ont déjà travaillé efficacement à des projets semblables
• Projets antérieurs non	Pour la plupart, les	Projets antérieurs non	• Projets antérieurs liés	Projets antérieurs liés	• Projets antérieurs	Principal responsable de

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ421-151620/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EQ421-15-1620

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN508

File No. - N° du dossier
KIN-442182

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

	liés aux besoins du présent projet	projets antérieurs ne correspondent pas aux besoins du présent projet	liés aux besoins du présent projet de façon générale	en partie aux besoins du présent projet	aux besoins du présent projet de façon générale	directement liés aux besoins du présent projet	projets antérieurs directement liés aux besoins du présent projet
	<ul style="list-style-type: none"> Inacceptable 	<p>Extrêmement faible; insuffisant pour satisfaire aux exigences en matière de rendement,</p>	<ul style="list-style-type: none"> Faible capacité à répondre aux exigences en matière de rendement 	<ul style="list-style-type: none"> Capacité minimale acceptable; devrait satisfaire aux exigences minimales de rendement 	<p>Capacité moyenne; devrait obtenir des résultats efficaces</p>	<p>Capacité supérieure; devrait obtenir des résultats efficaces,</p>	<ul style="list-style-type: none"> Capacité exceptionnelle; devrait obtenir des résultats extrêmement efficaces

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ421-151279/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EQ421-15-1279

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-4-42152

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN508
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Point	Critères techniques cotés	Notation	Nombre maximal de points	N° de page dans la proposition du soumissionnaire
2.1	<p>L'expert-conseil principal doit avoir une expérience de plus de 5 ans ou 60 mois à la date de clôture de la demande de soumissions dans l'évaluation de propriétés similaires.</p> <p>Afin de prouver une expérience de plus de 5 ans ou 60 mois, le soumissionnaire doit fournir une liste de projets d'évaluation similaires que l'expert-conseil principal a réalisés au cours de cette période.</p> <p>Pour chaque projet proposé, les renseignements suivants doivent être fournis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une brève description des projets (1 ou 2 phrases) • L'adresse/l'emplacement de la propriété • Le nom du client • le rôle de l'expert-conseil principal proposé pour le projet • Durée du projet et date de fin approximative (mois et années). 	<p>De 60 mois à moins de 72 mois = 100 points</p> <p>De 72 mois à moins de 84 mois = 120 points</p> <p>De 84 mois à moins de 96 mois = 140 points</p> <p>De 96 mois à moins de 108 mois = 160 points</p> <p>De 108 mois à moins de 120 mois = 180 points</p> <p>120 mois ou plus = 20 points</p>	200	

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ421-151279/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EQ421-15-1279

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-4-42152

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN508
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Point	Critères techniques cotés	Notation	Nombre maximal de points	N° de page dans la proposition du soumissionnaire
2.2	<p>Emplacement géographique des projets soumis :</p> <p>L'expert-conseil principal doit avoir acquis une expérience locale dans l'évaluation de propriétés similaires</p> <p>Afin de prouver son expérience locale, l'expert-conseil principal doit fournir une liste de projets d'évaluation similaires réalisés dans la ou les régions ou municipalités visées.</p> <p>Pour chaque projet, les renseignements suivants doivent être fournis :</p> <ul style="list-style-type: none">• Une brève description des projets (1 ou 2 phrases)• L'adresse/l'emplacement de la propriété• Le nom du client• le rôle de l'expert-conseil principal proposé pour le projet• Durée du projet et date de fin approximative (mois et années)	20 points par projet situé dans la ou les régions ou municipalités visées	100	

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ421-151279/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EQ421-15-1279

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-4-42152

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN508
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Point	Critères techniques cotés	Notation	Nombre maximal de points	N° de page dans la proposition du soumissionnaire
2.3	<p>Le soumissionnaire doit fournir une description claire de l'approche et de la méthodologie proposées pour offrir à TPSGC les services liés aux travaux décrits dans l'Annexe A, Énoncé des travaux. L'approche et la méthodologie doivent refléter la compréhension qu'a le soumissionnaire du travail requis.</p> <p>La description sera évaluée pour déterminer :</p> <p>1. L'approche et la méthodologie proposée par le soumissionnaire pour offrir les services, notamment la souplesse lui permettant de s'adapter à un environnement qui évolue, à des charges de travail qui fluctuent et aux exigences du client</p> <p>2. Le plan de travail et le calendrier du soumissionnaire pour l'offre des services (100 points maximum);</p> <p>3. Compréhension démontrée de la portée et des objectifs du travail</p>	<p>Pour le point 2.3, veuillez vous reporter au barème de cotation générique.</p>	<p>350</p> <p>100</p> <p>50</p>	

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ421-151279/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EQ421-15-1279

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-4-42152

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN508
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

	Critères techniques cotés		Nombre maximal de points	N° de page dans la proposition du soumissionnaire
	<p>4. La structure de gestion du soumissionnaire et la manière dont cette structure contribuera à la réussite des travaux. Le soumissionnaire doit présenter un curriculum vitae détaillé pour chaque employé proposé, en indiquant notamment la façon dont il contribuera à l'exécution des travaux proposés.</p>		100	
	<p>5. La stratégie de contrôle de la qualité et de gestion du risque proposée par le soumissionnaire, notamment la souplesse lui permettant de s'adapter à un environnement qui évolue, à des charges de travail qui fluctuent et aux exigences du client. (100 points maximum).</p>		100	
	Total de la note technique		1 000	